

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

FEUILLETON ILLUSTRÉ

PARAISANT LE JEUDI

\$1.00-PAR ANNÉE.

MORNEAU & CIE., ÉDITEURS

2 CENTS LE NUMÉRO

LES MEURTRIERS DE L'HÉRITIÈRE.

CINQUIÈME PARTIE. — LE PROCÈS.

IV.

Pour toute réponse, l'aboyeuse porta ses mains à sa gorge contractée et qui se refusait à l'émission du son, tandis que ses yeux grands ouverts semblaient prêts à sortir de leurs orbites.

Un instant elle oscilla sur elle-même, comme prise d'ivresse; puis elle s'affaissa et roula sur le pavé de la cour.

Le gardien ouvrit la porte et s'élança vers elle, en appelant au secours. A cet appel, d'autres gardiens accoururent ainsi que plusieurs employés du greffe.

— Que se passe-t-il donc? demanda tout à coup une voix grave.

C'était celle du directeur de la prison, qui venait d'ouvrir une des fenêtres de son appartement situé au premier étage.

— C'est l'aboyeuse qui vient d'être prise d'un mal subit! répliqua le premier gardien.

— Eh bien, qu'on fasse venir l'interne de l'infirmerie, ou qu'on l'y transporte immédiatement.

Pendant ce court colloque, la malheureuse se débattait dans d'effroyables convulsions, semblables à celles que nous avons décrites lors de la mort de Furet, succombant aux atteintes du même poison.

Seulement, soit que l'aboyeuse eût moins de force de résistance, soit que la dose de strychnine eût été plus forte, l'action fut presque foudroyante, et, lorsque l'interne de service arriva près de la

détenue, elle avait déjà rendu le dernier soupir, et il ordonna en conséquence que le corps fut transporté dans la salle réservée aux morts.

— Que diable peut-elle bien avoir eu? disait-on autour de l'étudiant en médecine pendant qu'il inspectait le cadavre.

— C'est un épanchement au cerveau, répondit ce dernier après une courte et indifférente inspection.

— Elle a fini son temps conclut un gardien.

La mort d'une détenue n'était pas un fait assez considérable pour qu'on s'en occupe beaucoup. Quand à des soupçons du crime commis, qui donc eût pu en avoir? L'aboyeuse ne connaissait personne, n'avait ni amis ni ennemis. Elle était en prison, sans ressources... Nul ne pouvait avoir eu intérêt à sa mort, et nul ne songea à se demander si cette mort présentait quelque caractère insolite.

Elle avait sauvé la vie de la comtesse sans que celle-ci en eût le plus petit soupçon.

Le poison terrible préparé par le faux Pierre Henry avait fait son œuvre infâme, seulement... Seulement ce n'était point celle à qui il était destiné qui en avait été victime.

Pour la seconde fois, Jeanne échappait à la mort suspendue sur sa tête. On eût dit que quelque Providence invisible veillait sur elle et la protégeait.

C'est à peine si quelques journaux racontèrent, en deux mots, dans leurs "faits divers," cette mort subite. Et la mention



L'aboyeuse porta sa main à sa gorge contractée.

passa inaperçu. Cependant, les Martin attendaient en proie à une inquiétude indécidable le résultat de leur criminelle tentative.

Deux jours, trois jours, s'écoulèrent. Prosper, chaque matin et chaque soir, achetait les journaux les mieux informés, s'attendant toujours à y lire l'annonce de la mort de la comtesse de Noiville; car cette mort ne pouvait manquer de faire grand bruit dans Paris.

Il vit bien qu'une détenue avait succombé à une attaque d'apoplexie fondroyante. Mais quel rapport cela avait-il avec l'assassinat projeté? Et que lui importait.

Le quatrième jour, Désiré arriva chez son frère l'oreille basse et l'air déconfit.

—Eh bien? s'écria Prosper en l'apercevant.

—Eh bien, c'est à donner sa langue aux chiens! Je n'y comprends rien! répondit Désiré. Elle vit, voilà ce qui est certain...

—Certain?...

—Sans doute. Hier, son avocat lui a rendu visite pour la seconde fois. Et elle se portait comme le Pont-Neuf!

—Comment le sais-tu?

—Il est venu voir mesdames de Beaumont et leur a transmis les compliments de la douzelle!

—Comment; est-ce possible? murmura Prosper.

—Voilà: Elle n'a pas mangé la pêche! Une autre l'aura mangé à sa place...

—Une autre? répéta Prosper bouleversé.

—Dame! à moins qu'elle ne l'ait donnée aux moineaux! D'ailleurs, les journaux ont raconté, en deux lignes, qu'une détenue, employée dans la maison, était morte subitement...

—En effet! Et tu crois?

—Oui!

—Alors, tout est perdu!

—Non, mais tout est à recommencer. On dirait vraiment que cette petite fille est sauvegardée par quelque puissance mystérieuse...

—A recommencer? répéta Prosper avec épouvante.

—Oh! pas tout de suite! ni par le même moyen, ce serait maladroit!

—Oui, oui, attendons! Plus tard! fit vivement Prosper d'un air soulagé.

—Attendons! attendons! grommela le petit misérable, les dents serrées, la pâleur au visage, des éclairs dans ses yeux fauves. Il le faut bien! Malheur! Mais je ne me tiens pas battu! Voilà deux fois que nous la manquons. La troisième sera la bonne!

V.

Cependant les jours se succédaient rapidement. Me Litzelmann étudiait le dossier de Jeanne avec une ardeur qu'il n'avait encore ressentie pour aucune de ses causes. C'est que jamais, en effet, il n'avait rencontré une affaire plus obscure, ni une cliente qui lui inspirât un intérêt aussi vif, une sympathie aussi caractérisée.

Malheureusement, plus il approfondissait la question, plus il sentait que les charges qui pesaient sur la comtesse étaient terribles, plus il comprenait combien il avait peu d'espoir d'obtenir un acquittement.

Il avait envoyé près de Robert Dauray un avocat de ses amis, homme d'un talent véritable et dont il connaissait la sagacité, et il attendait qu'il eût pris connaissance, de son côté,

du dossier de son client, pour discuter avec lui un plan de défense rationnelle.

Enfin son confrère vint le trouver, muni de toutes les pièces qui pouvaient faciliter leur travail commun et asseoir leur opinion définitive.

Hélas! les charges, en ce qui concernait le docteur, étaient pour le moins aussi accablantes. Ce projet de suicide, qui était la seule explication qu'il donnât de sa présence sous les fenêtres de la comtesse, désolait absolument les deux avocats. Quel jury admettrait que l'amour eût conduit un homme "raisonnable" à un semblable acte de folie?

—Voyons, dit Me Litzelmann, en s'adressant à son confrère, Me Perrier, maintenant que vous possédez tous les éléments de la cause, nous avons besoin d'une absolue sincérité entre nous. Que pensez-vous de votre client?

—Je pense, reprit Me Perrier sans hésitation, qu'il dit la vérité et qu'il est innocent du crime dont on l'accuse. Il suffit de le voir pour sentir qu'on a affaire à un honnête homme, peut-être ardent et passionné à l'excès, mais incapable d'une bassesse ou d'un méfait quelconque.

—C'est absolument ce que je pense au sujet de la comtesse de Noiville. Mais cela ne suffit pas. On nous demandera surtout qui pouvait avoir intérêt à sa mort?

—Et il est bien évident que cette mort sert trop les amours de la comtesse et du docteur pour qu'on ne persiste pas à les en accuser, tant que nous ne pourrions pas désigner d'autres coupables.

—Ainsi, votre avis est...

—Mon avis est qu'ils seront condamnés, surtout Robert Dauray.

—Lui, pourquoi?

—Parce que c'est un homme d'abord. Ensuite, parce qu'il est évident que ce n'est pas la comtesse qui a frappé matériellement. Vous obtiendrez, pour elle, des circonstances atténuantes, je l'espère... Quant à mon client, je doute même de ne succès relatif.

—Enfin, nous défendrons le terrain pied à pied.

—Evidemment; mais ne dissimulez pas à votre cliente la gravité de la situation, pas plus que je ne la dissimulerai à mon client.

Les deux avocats se séparèrent. Me Litzelmann se rendit aussitôt à la prison Saint-Lazare pour conférer avec Jeanne.

Quelle que fût l'énergie de la jeune femme, cette longue détention agissait sur elle, brisant ses nerfs, menaçant même sa santé.

En la revoyant, l'avocat fut frappé du changement opéré en elle, de son air d'abattement général et en même temps du feu de fièvre qui brillait dans ses beaux yeux noirs.

C'est que Jeanne, malgré ce qu'elle en avait dit, avait gardé au fond d'elle un secret espoir que son innocence et celle de Robert finiraient par éclater au grand jour.

Comment? Elle n'en savait rien. Mais tous les malheureux sont des "croyants", qu'ils le sachent ou non. Tous, sans se l'avouer, espèrent un miracle qui les sauvera!

Depuis ses entrevues avec Me Litzelmann, ce secret espoir de Jeanne avait disparu: Elle se sentait perdue, bien perdue. Elle sentait qu'elle entraînerait dans sa perte l'homme dont elle eût voulu, aujourd'hui, racheter la vie par le sacrifice de sa propre vie:

Malgré son désir de la reconforter, son avocat ne pouvait

lui cacher la réalité. Or, cette réalité, c'est qu'après avoir pris connaissance du dossier du docteur Dauray, la situation lui semblait encore plus compromise.

—Ce qui le perd, disait Me Litzelmann, et ce qui menaçait de vous perdre avec lui, c'est la constatation, c'est l'aveu de votre amour mutuel !

—Comment cela ?

—C'est bien simple. Ou l'on ne croira pas à son désir de se tuer, et on ne verra dans sa prétendue résolution de se suicider qu'une fable inventée pour justifier sa présence sur le lieu du crime et attendrir les juges.

“ Ou l'on y croira, et, alors, puisqu'il ne s'est pas tué, on en conclura qu'au dernier moment son exaltation a changé d'objet, peut être même sur votre instigation, et qu'il a tourné sa fureur contre votre mari, au lieu de la tourner contre lui-même. Puis cette mort vous faisait doublement riche... et... vous comprenez..

—Je comprends que je suis maudite et criminelle ! s'écria Jeanne dans un élan de désespoir.

—Criminelle ! Que voulez-vous dire ?

—Je veux dire que c'est moi qui perds Robert Dauray, qui lui ôte l'honneur et la vie ! Je veux dire que, l'aimant et étant aimée de lui, jamais je n'eusse dû consentir à ce mariage ! J'ai été lâche ! De là vient tout le mal, et, s'il ne s'agissait que de moi, je ne me plaindrais pas de ce que je subis. Je m'inclinerais. Je penserais : “ Cette expiation, je l'ai méritée... ”

“ Mais, est-ce ma faute, après tout ? reprit-elle avec amer-tume. On élève les jeunes filles dans l'idée d'obéissance passive. On les dresse pour l'esolavage. On leur fait croire qu'avoir un cœur, que l'écouter, en suivre les impulsions, est le plus grand et plus honteux des crimes pour elles.

“ On en fait des “ choses incertes ” qui se livrent, pourvu que ce soit un mariage “ légal, ” aprouvé par ceux qui ont autorité sur elles, au premier venu... qu'elles connaissent à peine, quelquefois pas du tout, ou qu'elles haïssent, — comme l'était mon cas...

“ Leur chair a beau frémir et se révolter... On leur a enseigné que l'honneur consiste à appartenir, malgré toutes les révoltes même de la pudeur, à celui qu'on leur a choisi, — alors que leur âme toute entière appartient à un autre.

“ Et l'on s'étonne après qu'il y ait tant d'épouses coupables ! Ah ! si j'avais su. J'aurais résisté. Je le pouvais ! je le devais ! C'est en obéissant, c'est en brianant le cœur de l'homme que j'aimais et qui m'adorait, que j'accomplissais un acte coupable, criminel, oui !

“ C'est en consentant à être à celui que je n'aimais pas, que j'accomplissais un acte contraire à la morale et à ma dignité.

“ Si j'avais eu le sentiment de mon indépendance, de mon devoir et de ma dignité, je le répète, j'aurais refusé. Je ne serais pas la femme peut être de Robert, mais on ne l'accuserait pas d'un crime hideux qu'il n'a pas commis, et on ne lui ferait pas payer ma faiblesse... que dis-je ? ma lâcheté, oui, ma lâcheté !

—Voyons, madame, calmez vous ! reprit Me Litzelmann. Le désespoir vous pousse trop loin. Je n'ai pas à discuter avec vous la théorie de l'éducation des femmes et du sort que leur ont fait les lois et les mœurs.

“ Vous êtes innocente, je voudrais le prouver à vos juges, vous arracher à une condamnation terrible, déshonorante !

—Le peut-on pour Robert ?

—J'en doute. J'ajouterais même qu'il n'y a guère qu'un moyen de vous sauver ou de le tenter.

—Et ce serait ?

—Ce serait, dans ma plaidoirie, de sacrifier M. Dauray, de le présenter comme agissant sous l'empire d'une jalousie furieuse sans vous avoir prévenue, consultée, malgré même vos efforts pour arrêter son bras homicide...

—N'allez pas plus loin ! s'écria Jeanne, l'interrompant avec violence. Jamais ! non, jamais ! Je ne consentirai pas à cela ! Nous serons acquittés ou condamnés ensemble ! Encore une fois, c'est moi qui l'ai perdu, c'est mon amour, c'est son amour qui le fait accuser. Si vous disiez cela, eh bien ! je me lèverais en plein tribunal. Je ocrierais aux juges, aux jurés, à tout le monde :

“ C'est faux ! Monsieur Dauray n'a rien fait. Il est innocent ! C'est moi qui ai frappé mon mari ! ”

Me Litzelmann comprit qu'il n'y avait pas à lutter contre une semblable passion. Il rassura donc Jeanne d'Esparre, lui jura qu'il ne ferait rien pour la sauver aux dépens de Robert, et se retira en proie à un triple sentiment.

Sentiment de surprise : il n'avait jamais rencontré un amour aussi ardent, aussi complet. Sentiment d'admiration pour cette énergie, et cette soif de sacrifice de ces deux cœurs aimants prêts à donner leur vie l'un pour l'autre. Sentiment de découragement, car toute cette exaltation des deux parts ne pouvait que fortifier l'accusation et la rendre plus vraisemblable.

—Je ferai l'impossible, se disait-il.

Mais il savait bien, au fond de lui, que personne ne fait réellement ce qui est véritablement impossible.

VI.

Ayant mené à bien, ainsi qu'il le croyait, l'affaire du comte Gérard de Noiville, M. Didier de la Tour, moins occupé et surtout moins préoccupé, avait pensé à reprendre et à suivre activement l'affaire, encore plus obscure et plus embrouillée, du petit blessé inconnu de Saint-Maur-des-Fossés.

On se rappelle qu'un instant il avait cru pouvoir relier les deux affaires ; la forme et le caractère des blessures lui ayant fait supposer que deux crimes devaient avoir été commis par la même main.

Et l'on sait, en effet, que la supposition était juste, la même arme ayant servi aux deux assassinats, et la tentative de meurtre contre le petit Pierre Henry n'ayant été que le prodrome de la mort du comte de Noiville.

Néanmoins, bien que le juge d'instruction eût vu juste, les faits l'avaient forcé à renoncer à suivre cet ordre d'idées, et à s'occuper séparément de ces deux affaires connexes, dont rien ne démontrait suffisamment la connexité, puisque la victime n'avait reconnu ni Robert Dauray, ni Jeanne d'Esparre, et n'avait pu dire son propre nom.

Il résolut donc de reprendre l'instruction où il l'avait laissée et d'arriver à déchiffrer cette énigme.

En conséquence, un beau matin il fit prier le chef de la sûreté de vouloir bien l'accompagner à l'hôpital Saint-Antoine. Il avait en même temps avisé un des professeurs de la maison des « Sourds-Muets, » qu'il connaissait intimement, de vouloir bien se trouver au même hôpital, à l'heure fixe.

Le juge d'instruction et le chef de la sûreté trouvèrent le professeur exact au rendez-vous.

—Mon cher Barisson, lui dit M. Didier de la Tour, je viens au nom de la justice, réclamer de vous un grand service.

—Vous savez, cher ami, que je suis tout à vos ordres. De quoi s'agit-il ?

—Je vous l'expliquerai dans un instant. Veuillez nous suivre.

Les trois hommes, conduits par un interne, furent introduits dans la chambre réservée où l'on avait mis seul le véritable Pierre Henry, à qui Désiré avait pris son nom, ne supposant pas qu'il pût, désormais, revendiquer jamais sa personnalité.

L'enfant reconnut aussitôt le juge d'instruction.

La guérison faisait de rapides progrès, mais le malade était toujours d'une extrême faiblesse qui menaçait de durer encore longtemps et empêchait qu'on pût le lever de son lit. Cela désolait M. Didier de la Tour, qui eût voulu le faire conduire sur le théâtre du crime, à Saint-Maur-des-Fossés. Malheureusement, cela était impossible. Le blessé n'eût pas supporté ce transport.

—Il faut attendre la guérison complète, répondit le magistrat à l'interne qui lui expliquait le danger d'une fatigue prématurée. J'attendrai. La justice est patiente, parce qu'elle ne renonce jamais. Mais, en attendant, nous mettrons le temps à profit, en exécutant le projet que nous avons conçu.

Le juge se retourna vers le professeur.

—Voici, mon cher Barisson, le service que j'attends de vous. Cet enfant a été frappé par un assassin inconnu. Il a été frappé à la gorge. Cette blessure terrible l'a rendu muet, muet à tout jamais.

—Or, il ne sait ni lire ni écrire, il ne peut donc fournir aucun renseignement sur l'auteur ou les auteurs de l'attentat dont il a été victime. Son nom même nous reste inconnu ainsi que sa personnalité. Ne vous serait-il pas possible de lui enseigner le langage des sourds-muets ?

—Rien n'est plus facile ! répliqua monsieur Barisson avec empressement.

Pierre Henry écoutait parler M. Didier de la Tour, et l'on voyait se peindre ses impressions sur son pauvre visage exsangue et amaigri de convalescent. A la proposition du juge, à la réponse du professeur, ses yeux pétillèrent de joie.

—Vous avez entendu, mon ami ? fit monsieur Barisson.

—Oui, répliqua Pierre Henry d'un signe de tête.

—Vous plairait-il d'apprendre à parler par signes, comme font les sourds-muets ?

—Oui, oui ! fit encore l'enfant.

—Eh bien ! poursuivit monsieur Barisson, nous commencerons dès demain. Je viendrai tous les jours à midi. Je passerai une heure près de vous, et nous arriverons vite, je l'espère, au résultat désiré. Vous me paraissez intelligent, plein de zèle et de bonne volonté. De plus, vous n'êtes point sourd, ce qui facilitera énormément la besogne.

—Combien faudra-t-il de temps ? demanda le magistrat.

—Un mois environ, je pense.

—Un mois ? répéta M. Didier.

—Pour le moins ! Et si nous y arrivons en ce laps de temps, c'est que l'élève y aura mis beaucoup de bonne volonté ! Par exemple, il n'écrira pas encore, mais enfin il pourra se faire comprendre et répondre à toutes vos questions.

—C'est l'important ! Le reste viendra plus tard. Alors je puis y compter ?

—Absolument !

—Faites donc pour le mieux, mon cher ami...

—En attendant, poursuivit-il en sortant de sa poche plusieurs feuilles de papier, je vais lui donner un alphabet, et, jus-

qu'à demain, sans se fatiguer, il familiarisera sa vue avec les principaux signes, et essayera de placer ses doigts comme l'indiquent les dessins gravés là.

Pierre Henry tendit aussitôt sa main décharnée par la maladie pour saisir les feuillettes que tenait le professeur. Mais en les prenant, il prit aussi la main de M. Barisson et la porta à sa bouche, pour le remercier avec une expression de joie et de reconnaissance, qui émut tous ceux qui étaient là.

—A demain, mon enfant ! à demain ! lui dit doucement le professeur. L'attentat dont vous avez été victime ne restera pas impuni.

Les trois hommes se retirèrent.

—Nous ne pouvons rien faire avant un mois ! dit M. Didier de la Tour. Mais, maintenant, j'ai bon espoir.

—Et vous avez raison.

—Je vous remercie d'avance, mon cher Barisson. Vous voudrez bien me tenir au courant, n'est-ce pas, des progrès de votre élève.

—Je n'y manquerai pas, mon cher magistrat.

Les deux hommes se serrèrent la main, et M. Didier de la Tour revint au palais de justice, en compagnie du chef de la sûreté, qui avait suggéré l'idée de cette épreuve, on se le rappelle, et que le juge d'instruction félicitait chaleureusement.

VII.

Le jour du jugement de "l'affaire de la rue de l'Université" approchait. Elle était classée la première sur le rôle de la session des assises. Rarement un procès avait autant passionné les badauds de la bonne ville de Paris, patrie des badauds comme chacun sait.

D'abord, les accusés appartenaient aux plus hautes classes de la société, et tout le petit monde, qui s'intitule soi-même modestement le grand monde, était en proie à cette agitation qu'on remarque dans une ruche où a pénétré quelque insecte malfaisant venu du dehors.

Il s'était formé deux camps, ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas. Les uns croyaient à l'innocence des prévenus. Les autres affirmaient leur culpabilité.

Pourquoi cela ?

Au fond, personne n'en savait rien. Le plus probable, c'est que les "uns" disaient "blanc," parce que les "autres" disaient "noir", et réciproquement.

Quoi qu'il en soit, l'immense majorité, nous devons le reconnaître, se prononçait contre les accusés.

Quelques jours encore et le rideau allait se lever pour le dernier acte de ce drame mystérieux.

On comprend jusqu'à quel point l'approche du procès devait passionner nos divers personnages, et parmi eux notamment Julie, Prosper et Désiré.

En réalité, c'était leur propre sort qui allait se décider ; leur propre procès qui allait se juger !

En effet, si Jeanne et Robert étaient condamnés, les véritables criminels n'avaient plus, désormais, rien à redouter, la justice étant satisfaite, du moment où elle a frappé des coupables quelconques, et ne songeant plus, en pareille cas, à poursuivre plus avant ses investigations.

Or, tout portait à croire que le docteur Dauray et la veuve du comte de Noiville seraient condamnés. Et cet espoir rassurait sensiblement les deux frères.

Quant à Julie, qui eût dû partager leur sentiment, étant leur complice, elle devenait de plus en plus nerveuse, sombre et étrange dans ses façons. On eût dit qu'elle craignait autant une condamnation qu'un acquittement.

La condamnation la protégeait, pourtant, elle aussi, contre des recherches ultérieures et une menace toujours suspendue sur sa tête. Néanmoins, il y avait quelque chose en elle qui protestait et se soulevait à l'idée de voir deux innocents frappés pour le crime qu'elle avait commis, ou plutôt, aidé à commettre.

Depuis que le comte Gérard de Noiville était mort, sa soif de vengeance s'était apaisée, d'une part, et, depuis que, grâce à l'argent touché chez Me Ferté, elle n'était plus en proie aux affres de la misère et aux dégoûts de l'humble situation où elle avait végété si longtemps, une sorte de revirement s'opérait en elle.

Moins malheureuse, elle se sentait moins mauvaise. Le bien-être l'adoucissait.

Puis, Prosper et Désiré lui étaient apparus si hideux dans la férocité de leurs appétits, qu'il lui avait pris comme une honte de leur ressembler.

Elle avait rompu peu à peu avec le premier, reculant dans cette voie sanglante, où elle voyait bien qu'elle ne pourrait s'avancer qu'en ajoutant de nouveaux cadavres à ceux qui la jonchaient déjà.

Elle avait fini par se créer d'autres relations, non encore bien relevées mais différentes de ses relations primitives, et il lui arrivait de rêver une vie honorable et honorée.

La femme est un être étrange qui se renouvelle avec une facilité prodigieuse. Elle a de ces brusques changements qui donnent presque le vertige par leur rapidité. Il y a tant de femmes dans une femme, quand elle est bien douée !

Telle qui, unie à un homme d'une certaine espèce, restera toute sa vie une créature des plus ordinaires, ou parfois des plus vicieuses, si elle eût rencontré un autre homme d'essence supérieure, se fût développée, transformée complètement, et fût devenue une femme supérieure elle-même.

Si Julie, au lieu de tomber entre les mains d'un Prosper Martin, qui ne pouvait agir que sur ses mauvais instincts, les exciter et les exaspérer, fût tombée entre les mains d'un homme de valeur, qui eût su lire dans cette âme encore obscure, mais énergique, l'énergie qu'elle avait employée au mal, elle l'eût appliquée différemment, et cette finesse, dont les circonstances n'avaient fait que de la ruse, fût devenue peut-être une noble faculté, la conduisant à régner dans le monde par l'éclat de son esprit et la souplesse de son intelligence.

Toujours est-il qu'en s'éloignant de Prosper, elle s'éloignait en même temps du monde moral où elle vivait avec lui, et que des sensations toutes nouvelles agitaient confusément son âme, tandis qu'elle prenait en horreur peu à peu et en dégoût la vie qu'elle avait menée avec cet homme, du jour où elle avait cessé de l'aimer ou de croire qu'elle l'aimait, ou de se contenter du sentiment quelconque qui l'attachait à lui et qu'elle décorait du nom d'amour, faute de connaître un autre amour.

Aussi regret-elle fort mal Prosper, lorsqu'un beau matin, il arriva chez elle, lui annonçant qu'il était parvenu à se procurer un billet avec lequel elle pourrait assister aux débats qui allaient commencer.

— Quant à moi, ajouta-t-il, j'ai ma place réservée au banc de la presse, en ma qualité de rédacteur en chef du " Monde

pour rire. " Désiré, de son côté, assista à l'affaire en qualité de témoin.

— Merçi ! répliqua-t-elle sèchement. Je n'irai pas ! Je ne veux pas y aller.

— Comment ? En voilà une raide ! La chose te touche d'assez près pour t'intéresser, ce me semble.

La jeune fille eut un léger frisson.

— C'est peut-être pour cela ! Et puis, il ne me plaît pas de voir mademoiselle d'Esparre... et ce docteur, accusés d'un crime dont ils sont innocents !

— De la sentimentalité, à présent ! ricana Prosper. Il ne te manquait plus que cela !

Julie regarda son ancien fiancé avec une expression de colère et de mépris.

— C'est vrai ! fit-elle. Vous ne pouvez comprendre ces choses-là. Mais ce que vous comprendrez peut-être, c'est que je ne suis pas assez sûre de moi, de mon sang-froid, pour assister à ces débats. On verrait... sur mon visage... dans mes allures. Cela pourrait attirer l'attention, et nous compromettre tous !

— Oh ! s'il en est ainsi, répondit Prosper, il est plus prudent, en effet, que tu ne vienne pas. Je donnerai le billet à un autre... dont les nerfs sont moins délicats.

Et Prosper se retira assez dépité.

Bien que sa nouvelle vie le mit en contact avec un certain monde de femmes il éprouvait parfois, de vagues désirs de renouer avec Julie, ou, tout au moins, il n'eût pas voulu que la rupture fût complète. Mais il ne savait comment s'y prendre et n'osait insister, ayant adopté, par amour-propre, vis-à-vis de son abandon, une allure d'indifférence qui n'était vraie et sincère qu'à demi.

Cependant, si Julie refusait d'assister aux débats, elle dévorait les journaux qui donnaient quelques renseignements sur l'affaire, et comptait que Prosper, ni Désiré, ne lui en laisseraient ignorer aucune péripétie.

Enfin le grand jour se leva.

Dès neuf heures du matin, bien que l'audience ne fût annoncée que pour midi, la foule se pressait aux portes du palais de justice, foule houleuse et bigarrée, où se coudoyaient tous les mondes et toutes les curiosités malsaines.

On y voyait le jeune " gommeux " à côté du " repris de justice, " également avides d'émotion ; des femmes comme il faut descendant de leur équipage, et des filles de bas étage, les unes se dissimulant derrière une épaisse voilette ; les autres masquées de blanc de perle et de rouge végétal.

Il y avait là aussi les " reporters " de journaux, parmi lesquels Prosper Martin, un peu pâle et févrex, quoi qu'il fit pour se dominer et prendre un air indifférent.

Enfin les portes de la salle d'audience s'ouvrirent, et la foule se précipita dans l'enceinte qui lui était réservée et qui fut, on quelques secondes, remplie jusqu'à déborder.

Tous les regards s'étaient tournés instinctivement vers le banc des accusés. Mais le banc était vide encore.

Il n'y avait là que les deux avocats des prévenus, Me Litzelmann, chargé de la défense de Jeanne d'Esparre, comtesse de Noiville ; et Me Ferrier, qui devait plaider pour Robert Dauray.

Faute de mieux, on s'occupa d'eux. D'ailleurs, ils jouissaient l'un et l'autre, d'une grande réputation d'éloquence, et l'on se doutait bien qu'ils feraient les plus grands efforts pour se dépasser eux-mêmes dans une cause qui excitait si vivement la curio-

sité et les passions de ce qu'on est convenu d'appeler " tout Paris. "

— Silence, messieurs ! cria un huissier de sa voix glapissante.

C'était la cour qui entrait. Les formalités préliminaires prirent encore une bonne demi-heure, puis le président dit d'une voix solennelle :

— Qu'on introduise les accusés !

A ces mots, on eût dit que toutes les respirations s'étaient arrêtées, tant le silence devint profond.

VIII.

Des gardes de Paris introduisirent aussitôt les deux accusés.

Ils étaient également pâles, mais calmes sans forfanterie, avec cet aspect de dignité que donnent l'usage du monde et le sentiment intime de son innocence.

Leur premier regard fut l'un pour l'autre, et un éclair de joie, vite éteint, s'alluma dans leurs yeux. Ils échangèrent un triste sourire qui voulait dire : Il est bon de se retrouver ; mais ce n'est pas ainsi que nous eussions dû nous revoir, après une si longue et si cruelle séparation !

Leur second regard fut pour la foule attentive qui les dévisageait.

En constatant la curiosité dont elle était l'objet, Jeanne rougit légèrement et détourna la tête. Si peu qu'eût duré ce mouvement, il avait suffi pour que le public pût constater son exquise beauté, rendue touchante par l'air de langueur qu'avait répandu sur ses traits délicats et intelligents le séjour prolongé de la prison, au milieu des plus cruelles angoisses morales.

Toute supériorité exerce une action sur les hommes réunis, et la beauté, la vraie beauté, est une de ces supériorités dont le charme s'exerce même sur les natures les plus rebelles. On continua peut-être de la croire coupable, mais on désira moins vivement sa condamnation.

Quant à Robert Dauray, il promena son regard clair et profond de savant, de penseur, d'homme passionné, sur tous ces visages naïvement curieux. Ce regard avait quelque chose de dominateur sans forfanterie, et en même temps une expression de douleur contenue qui frappe les plus indifférents. C'est que, dans cette foule composée d'inconnus, Robert cherchait un visage connu. Et le cherchait en le redoutant.

Ce visage, c'était celui de sa mère, de sa pauvre mère dont il avait enfin appris la maladie, puis le rétablissement relatif ; de sa mère dont il espérait et dont il craignait à la fois la présence à ces cruels débats, où l'on allait se disputer sa tête.

Somme toute, la première impression fut favorable aux prévenus. On sentait qu'ils pouvaient être criminels, sans doute, puisque les faits semblaient les accuser, mais que ce n'étaient point là des criminels vulgaires, à coup sûr, et que le mobile de leur crime, quel qu'il fût, devait avoir eu un semblant de noblesse et d'élévation.

Alors le greffier se leva et lut l'acte d'accusation.

C'était une pièce fort bien faite, combinée avec une habileté terrible, de façon à grouper tous les faits à la charge des accusés.

Tout y était vrai, ou du moins exact, mais tout y était présenté sous le jour nécessaire pour démontrer la culpabilité des prévenus.

Cette lecture ne dura pas moins de deux longues heures,

pendant lesquelles Jeanne d'Esparro et Robert Dauray, malgré tous leurs efforts pour rester impassibles, ne parvinrent pas toujours à dissimuler la souffrance ou l'indignation qu'ils éprouvaient à se voir ainsi traqués publiquement sur la chaise.

Après cette lecture il y eut quelques minutes de murmures confus.

Les charges paraissaient si accablantes, étaient si bien rassemblées pour se soutenir et se fortifier mutuellement, que ceux-là mêmes qui croyaient à l'innocence de la comtesse et du docteur se demandaient avec effroi comment ils pourraient répondre à cet effrayant réquisitoire.

Quant aux deux avocats, Me Litzelmann et Me Ferrier, habitués, sans doute, à ce genre d'éloquence et ayant prévu les arguments de l'accusation, ils avaient conservé la plus parfaite impassibilité.

Le silence ne se rétablit d'une façon complète qu'au moment où le président commença l'interrogatoire de Jeanne, considérée comme l'instigatrice, et, par conséquent, le principal auteur du crime.

Jeanne, toujours aussi pâle, s'était levée, tournant le plus possible la tête, afin de cacher son adorable visage aux investigations de la foule.

Elle répondit, néanmoins, d'une voix claire et nette, quoi qu'un peu tremblante, et dont la douceur charma même ceux qui se montraient le plus acharnés contre elle.

Elle s'expliquait sans emphase, avec une simplicité de bon goût, sans hésitation et montra, tout d'abord, une fermeté et un courage qu'on ne s'attendait guère à rencontrer chez une femme, et surtout chez une femme si jeune et d'aspect quelque peu frêle.

Le président, pourtant, ne l'épargnait guère, la forçant de raconter sa vie entière, depuis les premiers jours de son entrée au couvent, jusqu'au moment où elle fit la connaissance de Robert Dauray.

C'était là qu'on l'attendait, et c'était là qu'on allait la juger.

A ce moment, elle parut faiblir, hésiter.

Raconter son amour ainsi, en public. Pour une jeune femme, restée jeune fille, pour une personne de son monde et de son éducation, y avait-il rien de plus pénible, de plus cruel ?

Robert, à cet instant, la regarda avec inquiétude et pitié. On voyait qu'il souffrait pour elle, et, en même temps, qu'il craignait qu'elle le reniât ou l'abandonnât.

Jeanne vit ce regard. Elle le comprit.

Brusquement, elle releva la tête, et avec une fierté dont l'accent impressionna violemment tous ceux qui l'entendaient, elle avoua cet amour, elle le revendiqua nettement.

Elle ne nia rien : ni l'état de son cœur, ni ses rendez-vous avec Robert, ni ses angoisses, lorsqu'il fut question de son mariage avec le comte de Noiville.

— C'est tout de même une crâne petite femme, ne purent s'empêcher de murmurer quelques-uns.

C'est qu'en effet il y avait tant de chasteté naturelle mêlée à la hardiesse généreuse de sa sincérité, que les plus sceptiques et les plus mauvais plaisants se sentaient pris, dominés.

Quand elle eut terminé, le président lui dit :

— Vous comprenez, sans doute, combien l'aveu de cette passion, de l'horreur que vous ressentiez contre le mari que vous consentiez à épouser, donnent du poids à l'accusation qui pèse sur vous ?

— Non, monsieur, je ne le comprends pas. Pourquoi eusse-

Je fait assassiner le comte de Noiville, le jour même de mes noces, quand j'eusse pu repousser ce mariage ? Si j'ai cédé à la pression dont j'étais l'objet, c'est que je connaissais l'exquise et admirable délicatesse de M. Dauray qui renouait à moi plutôt que de laisser suspecter son désintéressement, et qu'on m'avait fait croire que M. de Noiville le tuerait, si je ne consentais à devenir sa femme.

— Si M. Dauray avait voulu s'enrichir par son mariage avec moi, rien ne lui eût été plus facile. Il n'avait qu'à vouloir, je l'eusse suivi partout !

Cette déclaration produisit un effet immense. Il fallut quelques instants avant que le calme se rétablît suffisamment pour permettre la suite de l'interrogatoire.

— J'étais assez riche, poursuivit-elle, pour satisfaire l'ambition la plus exigeante. Quel besoin avait-il donc d'attendre que je fusse unie à M. le comte Gérard de Noiville pour commettre un crime aussi lâche, aussi hideux que celui qui a été commis ?

— Toute la conduite de M. Dauray prouve qu'il est un homme d'honneur, poussant le respect de lui-même et de ce qu'il regarde comme touchant au devoir et à la dignité, jusqu'aux plus extrêmes limites.

— Mais, dit-on, c'est moi qui l'aurais conduit à cette infamie. C'est moi qui aurais armé son bras ? Pourquoi ? Dans quel but ? Pour m'enrichir des dépouilles du comte ? Cela n'est pas sérieux.

— Quand je consentis à l'épouser, j'ignorais les termes du contrat rédigé par ses soins, de ce contrat qui me fait son héritière et dont je repousse tous les bénéfices, si je sors d'ici acquittée et maîtresse de cette immense fortune.

— De M. le comte de Noiville, je ne garderai rien, absolument rien. Il a des parents éloignés. Il a sacrifié leurs droits à son désir de me conquérir par les millions, dont je n'ai que faire. Les millions retourneront à sa famille.

— Vous voyez donc bien, monsieur le président, que je n'avais nul besoin d'un crime, dont le seul souvenir me fait frémir d'horreur, pour m'emparer d'une fortune que je repousse. Pour le reste...

Elle étendit la main vers le christ suspendu au mur, derrière les juges.

— Pour le reste, je jure sur ce crucifix, devant Dieu qui m'entend et qui lit dans mon cœur, que je suis innocente du meurtre dont vous m'accusez, et dont la pensée, faut-il même le dire ? n'a jamais pu entrer dans mon esprit. J'ai dit la vérité, toute la vérité, quoi qu'il pût m'en coûter, n'ayant rien à me reprocher, n'ayant rien senti, n'ayant rien fait dont j'aie à rougir.

Jeanne se rassit.

Des applaudissements éclatèrent. Elle avait conquis le public. Les jurés eux-mêmes paraissaient vivement impressionnés.

Jamais accusé ne s'était défendu avec autant d'audace et de retenue, tout à la fois, d'énergie, de bon ton, de charme et d'habileté. Et tout cela n'était fait que de sincérité. C'était là ce qui en faisait la force.

Me Litzelmann, « empoigné » lui-même, il l'avoua plus tard, se leva et lui serra les mains avec effusion.

— Vous avez été admirable, lui dit-il. Le plus habile avocat n'eût pas mieux fait, ni même aussi bien. Et pourtant, je n'eusse jamais osé vous conseiller ce que vous venez de réaliser, dans la simplicité de votre cœur et la candeur de votre conscience.

Malgré les efforts du président et ses menaces de faire évacuer la salle, il fallut quelque temps pour que le calme se rétablît.

Quant à Jeanne, épuisée, elle ne voyait, n'entendait rien. Mais son regard fixé sur Robert exprimait une sorte de joie profonde. C'est que le regard de Robert la remerciait, en lui disant :

— Jeanne, jusqu'à présent, je vous avais aimée comme un fou ! Aujourd'hui, je vous admire !

Et Jeanne, à cet instant, goûtait le triomphe le plus complet qu'une femme aimante puisse rêver, ce triomphe qui lui livre l'âme tout entière de l'homme qu'elle aime, et la met, pour lui, sur un piédestal qui la fait, à ses yeux, la plus grande et la plus noble des femmes !

IX.

Mais son interrogatoire n'était pas fini. Elle dut se relever et répondre aux questions portant sur les faits dont l'accusation s'étayait le plus solidement.

Or, l'accusation soutenait avec raison que l'assassin avait été introduit ou s'était introduit, à l'aide d'une fausse clef, par la petite porte donnant sur la rue de Verneuil.

Dans ces conditions, il fallait bien supposer que c'était la comtesse de Noiville qui avait ouvert au docteur Dauray, ou que, si le docteur s'était introduit de lui-même dans le jardin, c'était elle qui l'avait accompagné, à sa sortie, pour repousser, derrière lui, les verrous intérieurs.

Sur cette partie de l'accusation, Jeanne répondit avec la même netteté et la même logique.

— Comment aurais-je introduit M. Robert Dauray ? disait-elle. Je n'ai pas quitté un seul instant les invités qui assistaient au mariage, et, lorsque je suis montée dans ma chambre, madame de Beaumont m'y accompagnait, ainsi que sa fille Andrée.

— Oui, répliquait le président ; mais vous avez vous-même qu'entre le moment qui a suivi leur départ et celui où votre mari a été tué, plusieurs minutes se sont écoulées. A quoi avez-vous employé ce laps de temps ?

— A prier, monsieur, à implorer celui en qui seul j'espérais désormais, de m'envoyer la force d'accomplir jusqu'au bout le sacrifice auquel j'étais résolue.

— L'accusation prétend que, si vous n'avez pas introduit vous-même le prévenu Robert Dauray, vous lui avez, du moins, fourni les moyens d'entrer dans l'hôtel de Noiville où vous l'attendiez.

— Quels moyens ?

— En prenant l'empreinte de la serrure et en le mettant à même de la sorte, de se faire faire une clef qui ouvrit cette porte par laquelle on s'est évidemment enfui, après la perpétration du crime.

— J'ai, en effet, entendu parler de ces choses là. J'ai entendu dire que les voleurs et les assassins de profession prenaient l'empreinte des serrures pour entrer dans les appartements fermés, la nuit. Mais je serais fort embarrassée de dire en quoi consiste cette opération. Ce sont de ces choses qui ne font point partie de l'éducation des jeunes filles du monde.

Le président se pinça les lèvres, et il y eut quelques ricane-ments approbatifs dans la salle.

— D'ailleurs, poursuivit Jeanne, c'était la première fois que je mettais les pieds dans l'hôtel du comte de Noiville, et je ne

étais trop à quel moment j'aurais pu me livrer à l'exercice dont vous parlez.

—Soit, reprit sèchement le président. Il est possible que l'empreinte n'ait point été prise par vous. Alors, elle l'aurait été par votre complice, le docteur Dauray. Cela importe peu, après tout. Car il est certain qu'après son départ, les verrous, encore une fois, ont été poussés, ce qui prouve surabondamment que l'assassin, quel qu'il fut, avait des intelligences à l'intérieur.

En ce moment, un juré, qui avait paru suivre toute cette partie du débat avec une attention particulière, se leva et demanda à poser une question au président.

—Que désirez-vous savoir ? lui demanda ce dernier, au milieu de la curiosité générale de plus en plus surexcitée, et qui commençait à prendre un caractère de plus en plus favorable à la principale accusée.

—Je désirerais savoir, monsieur le président, si la serrure dont il est question se trouve au nombre des pièces à conviction ?

—Non, monsieur le juré.

—Et la fausse clef, qui aurait ouvert la porte de la rue de Verneuil, s'y trouve-t-elle ?

—Non plus, monsieur le juré ? On n'a pas retrouvé cette clef. Il n'en existe qu'une, celle qui servait au jardinier et qui n'est point sortie de ses mains, ou de celle des gens de la maison, ainsi que cela sera établi d'une façon irrécusable.

Alors la fausse clef n'est pu être faite que sur l'empreinte dont vous parlez, monsieur le président ?

—C'est incontestable.

Le juré eut comme une sorte de demi-sourire.

—Que monsieur le président veuille bien m'excuser d'avoir pris la parole et interrompu l'interrogatoire, mais je prendrai la liberté de prier monsieur le président de vouloir bien faire joindre, pour la séance prochaine, la serrure dont il s'agit, ainsi que la clef qui s'y adapte.

—Cela sera fait puisque vous le désirez, bien que je ne comprenne pas l'importance que cela peut avoir.

—Je le comprends, moi, fit vivement Me Litzelmann, qui avait écouté avec une singulière attention tout cet échange de paroles. J'ajouterai même au vœu, exprimé par monsieur le juré, celui qu'on fasse venir demain un expert en serrurerie.

—J'avoue que je ne vois pas l'utilité, répliqua le président assez surpris.

—J'appuis la demande de monsieur l'avocat, en ce qui touche la présence d'un expert, reprit le juré. C'est une demande que j'allais faire, lorsque Me Litzelmann m'a prévenu.

—Oui, cela est fort important, continua Me Litzelmann, et je m'explique parfaitement la pensée de monsieur le juré.

—Demain donc, conclut le président, on produira la serrure et la clef, et un expert sera appelé.

Si, en ce moment, les membres du tribunal avaient jeté les yeux sur le banc occupé par les " reporters " de la presse et divers journalistes, ils eussent été fort surpris d'y voir un homme pâle comme un mort, le front baigné de sueur froide, et dont toute l'attitude était plus que compromettante.

Cet homme, c'était Prosper Martin.

Depuis le commencement des débats, son émotion était profonde et son angoisse poignante.

Quelque bien établi que fût l'acte d'accusation, quelque vraisemblables et nombreuses que fussent les charges accumulées sur la tête des deux prévenus, l'assassin craignait toujours qu'un mot, qu'un détail inattendu, qu'une circonstance imprévue,

comme il s'en présente souvent dans ces débats publics, ne vint changer le cours des événements, prouver l'innocence de Robert et de Jeanne et lancer la justice sur une autre piste, au bout de laquelle il entrevoyait l'échafaud pour lui.

Son émotion et ses terreurs n'avaient fait que croître, depuis le commencement de l'interrogatoire de Jeanne.

Elle se défendait avec tant d'habileté, elle répondait avec une loyauté si saisissante, une sincérité si émouvante, qu'il sentait bien que l'opinion publique tournait et que la condamnation qui devait le sauver, en le mettant à l'abri, lui, Désiré et Julie, de toute enquête ultérieure, n'était plus aussi certaine qu'il l'avait cru d'abord.

Mais quand il entendit qu'on demandait à voir la serrure et la clef, sans comprendre, non plus, dans quel but, il fut pris d'un frisson d'épouvante. Qu'est-ce que cela voulait dire ? Que voulait-on savoir ? Cela menaçait-il sa sécurité ?

Heureusement pour lui, ni les juges, ni les jurés, ni le public ne songeaient guère à lui. Tous les regards convergèrent vers ceux qui venaient de prendre la parole, et de soulever un incident d'audience qui préoccupait d'autant plus les esprits que personne ne s'expliquait où l'on voulait en venir, ni quels éléments nouveaux cela apporterait à la cause. Heureusement aussi il était tard. Tout le monde était fatigué.

Le président leva la séance, reportant au lendemain l'interrogatoire de Robert Dauray.

(A CONTINUER.)

Commencé le 13 Décembre 1883—No. 207.

AU PUBLIC — "LE MONDE" nous accuse de publier ce roman sous un titre faux, mais il se garde bien d'ajouter que lui-même commençait à commettre le même péché (?), seulement à un degré plus accentué.

INFORMATIONS — Les conditions d'abonnement à notre journal sont comme suit:—Un an, \$1.00; six mois, 50 cents, payable d'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. Pour la ville de Montréal, 50 cents en plus.

Aux agents: 15 cents la douzaine et 20 par cent de commission sur les abonnements, le tout payable à la fin du mois.

Sur réception du prix, nous expédions tous les numéros parus depuis le 1er juillet 1889, et les files complètes (brochées) des années 1831, 1832 et 1833, aux conditions ci-haut mentionnées.

Voici maintenant le sommaire du *Feuilleton Illustré* depuis sa fondation (le 1er janvier 1889), et que nous fournirons sur demande:

Première Année, 1889—*Le Colporteur David, La Duchesse de Nemours, Les deux Frères, Le Grand Vaincu, Le Percepteur de Marces, Snué par un Violon, Souvenir d'un Juré, Conte Nivernais, Gensivres hantées*.—Les premiers numéros de cette année sont épuisés; mais à l'exception des deux premiers ouvrages mentionnés, nous pourrions fournir tous les autres au complet.

Deuxième Année, 1891—*Les Aventures du Capitaine Vatan, Une Dame de Pique, Un Echappé de la Bastille ou Exilé l'Empoisonneur*.—Ce dernier roman se termine en 1892.

Troisième Année, 1892—*Une Vengeance de Peau-Rouge, Un Echappé de la Bastille ou Exilé l'Empoisonneur (suite et fin), La grande Halle, La Demoiselle du Cinquième, Le Testament Sanglant, La Fille de Marguerite*.—Ces deux derniers romans se terminent en 1893.

Quatrième Année, 1893—*La Fille de Marguerite et Le Testament Sanglant (suite et fin), Les Dramas de l'Argent, Les Meurtres de l'Héritière*.—Ces deux derniers romans se terminent en 1894.

MORNEAU & CIE, Éditeurs,

Boîte 1986.

475 rue Craig (vis-à-vis la rue St-Gabriel.)